DÉCISION (PESC) 2022/1681 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 septembre 2022

concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) et abrogeant la décision (PESC) 2022/513 (EUNAVFOR MED IRINI/4/2022)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2020/472 du Conseil du 31 mars 2020 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) ([1]), et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/472 qui a créé et lancé une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI).

(2) En vertu de la décision (PESC) 2020/472, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR MED IRINI.

(3) Le 29 mars 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/513 ([2]) portant nomination du contre-amiral Fabrizio RUTTERI en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR MED IRINI.

(4) Le 26 juillet 2022, les autorités militaires grecques ont proposé la nomination du commodore Stylianos DIMOPOULOS pour succéder au contre-amiral Fabrizio RUTTERI en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR MED IRINI à partir du 1er octobre 2022. Lesdites autorités ont indiqué que le commodore Stylianos DIMOPOULOS serait promu contre-amiral dès sa nomination en tant que commandant de la force de l'Union européenne.

(5) Le 14 septembre 2022, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé la recommandation faite par les autorités militaires grecques.

(6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Stylianos DIMOPOULOS.

(7) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2022/513,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Stylianos DIMOPOULOS est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) à partir du 1er octobre 2022.

Article 2

La décision (PESC) 2022/513 (EUNAVFOR MED IRINI/2/2022) est abrogée.

([1]) JO L 101 du 1.4.2020, p. 4.

([2]) Décision (PESC) 2022/513 du Comité politique et de sécurité du 29 mars 2022 concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) et abrogeant la décision (PESC) 2021/1748 (EUNAVFOR MED IRINI/2/2022) (JO L 103 du 31.3.2022, p. 12).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1er octobre 2022.

Fait à Bruxelles, le 27 septembre 2022.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK